

23/12/17

Volume XVI – Lettre 9

5 Tévéth 5778



Hil'hoth Chabbath par le Rav David Ostroff, sous le contrôle du Gaon Harav Moché Sternbuch. chelita

Peut-on mettre de côté un tel objet (bâton, pierre) pour un seul Chabbath ?

Nous avons vu que mettre de côté un tel objet pour un seul Chabbath est généralement insuffisant pour en permettre l'usage. Cependant, il existe une opinion selon laquelle ce serait suffisant pour des objets régulièrement utilisés pour la tâche concernée.

Selon le Michna Beroura, il est possible en cas de nécessité de s'appuyer sur cette opinion. Toutefois, dans la mesure où, dans nos régions, on utilise habituellement des casse-noix spécifiques plutôt que des pierres, celui qui voudra se servir d'une pierre devra respecter une des trois conditions ci-dessus.

Est-il permis d'utiliser une pierre pour retenir une porte ?

La même règle s'applique à l'utilisation d'une pierre ou d'une brique pour bloquer une porte. Dans la mesure où, dans notre monde moderne, on ne maintient plus couramment une porte ouverte de cette manière, celui qui voudra le faire devra respecter une des trois conditions énumérées plus haut.

Me promenant en forêt, puis-je m'affaler sur une pierre ?

Il est clair que les pierres de la forêt n'ont pas été préparées à un tel usage. En conséquence, il n'est pas permis de les déplacer pour en faire un siège plus confortable. Par contre, s'asseoir dessus ne nécessite pas de les manipuler et il est donc permis de le faire, même si cela peut les faire bouger.

[1] Siman 308:97 [2] Michna Beroura siman 308:82,88. Dans le siman 82, le Michna Beroura rapporte une opinion du Méiri selon laquelle il est préférable de s'abstenir de s'asseoir sur une pierre qui risque de bouger, sauf en cas de nécessité.

Un mot sur la Paracha, par le Rav Ozer Alport יגש

(XLV:3) וַיֹּאמֶר יוֹסֵף אֶל-אֶחָיו יוֹסֵף הֲעוֹד אָבִי חַי? Yosseph dit à ses frères : « Je suis Yosseph, mon père vit-il encore ? »

Quand les frères de Yosseph vinrent en Egypte pour acheter de la nourriture pendant les années de famine, il les reconnut immédiatement, mais après 22 ans de séparation, eux furent incapables de l'identifier. Il put ainsi les soumettre à une série dramatique d'événements. Après les avoir accusés d'être des espions, il incarcéra Chimon pour les forcer à revenir avec son frère maternel bien-aimé Binyamin.

Le Midrach (Beréchith Rabba 93:10) comprend les paroles de Yosseph non pas comme une question factuelle, mais comme une réprimande de ses frères et déduit de leur incapacité à lui répondre, un indice sur la hauteur de notre honte et de notre embarras quand Hachem Lui-même nous réprimandera dans Sa Cour céleste.

Le Beth Halevi explique que Yehouda avait imploré la miséricorde en faveur de Binyamin en raison des souffrances incommensurables que son emprisonnement causerait à son père Yaacov. Yosseph leur rappelait donc subtilement leur manque total de préoccupation pour le bien-être de Yaacov au moment où ils l'avaient vendu comme esclave, démontrant ainsi la contradiction dans leurs actions.

Un étudiant de Yechiva devait rentrer dans sa famille pour une période de vacances. Quelques heures après son départ pour l'aéroport, il revint à la Yechiva. Totalemment confus, il expliqua à son Roch Yechiva qu'il était arrivé en retard et avait manqué son vol, ce qui lui valut un joyeux « Baruch Hachem! » de la part de son Maître. Devant l'air interloqué de son étudiant, le Roch Yechiva lui expliqua qu'il avait remarqué que chaque jour, le garçon arrivait en retard aux prières, aux études et aux cours.

Chacun d'entre nous sera jugé, après 120 ans, de la même manière. Quand on nous demandera pourquoi nous n'avons pas donné plus de charité ou passé plus de temps à étudier la Torah, nous nous défendrons en invoquant notre manque de fonds ou de temps libre. Hachem nous « rappellera » alors les luxes frivoles pour lesquels nous n'avons eu aucune difficulté à trouver de l'argent et les milliers d'heures gaspillées durant notre vie à des choses futiles.

Nous devons tirer la leçon de la réprimande de ses frères par Yosseph et veiller à consacrer autant d'énergie à nos affaires spirituelles qu'à nos besoins physiques. Les efforts que nous faisons pour maximiser le rendement de nos investissements ou en planifiant un voyage pour en retirer le plus de plaisir devraient aussi concerner les questions morales, servir à améliorer les rendements de notre portefeuille spirituel et à tirer le meilleur parti du voyage vers ce monde auquel nos âmes aspirent.

Il y a quatre types de tempéraments. Celui qui est rapide à se mettre en colère et se calme rapidement, sa faculté est compensée par son défaut. Celui qui est lent à se mettre en colère et se calme lentement, son défaut est compensé par sa faculté. Celui qui est lent à se mettre en colère et se calme rapidement est pieux. Celui qui est rapide à se mettre en colère et se calme lentement est malveillant.

Cette *michna* classe les gens en quatre catégories en fonction de leur humeur. Notons que notre *michna* ne mesure pas la colère en utilisant une simple échelle linéaire. Il y a deux principaux facteurs déterminants selon les Sages: la rapidité à se mettre en colère et le temps nécessaire pour se calmer. Ceux-ci sont assez distincts, provenant de parties entièrement différentes du psyché d'une personne. Certains sont nerveux et excitables par nature et arrivent facilement à l'explosion émotionnelle, ils peuvent par la même occasion oublier tout aussi vite ce qui les a excités.

D'un autre côté, une personne peut être généralement équilibrée, mais prendre les abus et les offenses beaucoup plus au sérieux. Lorsqu'elle est menacée ou insultée, elle se renferme et boude pendant de longues périodes, tout en présentant peu ou pas d'émotion extérieure, mais gardant rancune jusqu'à ses derniers jours.

Le commentateur Rachi ajoute un court commentaire assez révélateur à notre *michna*. Pourquoi celui qui est rapide à se mettre en colère et lent à se calmer est-il jugé malveillant ? Rachi précise : "Parce que, suite à la colère, il en viendra à la transgression, comme il est dit:" Ne vous mettez pas en colère et vous ne pécherez pas "(*Talmud Bera'hoth 29b*)."

Rachi, en quelques mots, clarifie un point : la colère en soi n'est pas mauvaise. Vous n'êtes pas "malveillant" parce que vous avez un tempérament ou (théoriquement au moins) parce que vous l'exercez, le vrai problème en est la conséquence.

D'ailleurs, nulle part dans le Pentateuque on ne trouve de verset disant : «Et l'Éternel dit à Moïse: Parle aux enfants d'Israël en disant: Tu ne te mettras pas en colère», même si l'on aurait pu s'attendre à ce genre de recommandations dans la *Torah*. La *Torah* n'interdit pas la colère pour une raison très simple: c'est la nature de certaines personnes et la *Torah* ne nous demande pas de changer de nature. Tout comme nous ne devons pas altérer la nature du monde physique en endommageant l'environnement, nous ne sommes pas censés modifier la nature inhérente de nos âmes. Si une personne a un certain caractère, il n'est pas censé le paralyser et se couper d'une partie de son essence. Il doit s'accepter pour ce qu'il est et travailler avec sa colère.

Le *Talmud* rapporte que celui qui est né sous la planète Mars (qui signifie astrologiquement une soif d'effusion de sang, Mars étant la planète rouge) peut être un assassin, un médecin, un cho'heth (celui qui abat rituellement les animaux, les rendant cachés) ou un mohel (celui qui opère les circoncisions) (*Chabbath 156a*). Une telle personne a une prédilection pour le sang. Il ne sera pas heureux en tant que comptable. Que devrait-il faire de sa vie ? Trouvez un débouché positif pour ses pulsions. Les tendances violentes ne sont pas «mauvaises» en soi (nous les appellerions «défis» de nos jours), elles recouvrent certainement des manifestations dangereuses, mais font partie de la nature donnée par D-ieu à certaines personnes et D-ieu, comme nous le savons, ne commet aucune erreur.

Ainsi, si la tendance d'une personne penche vers un comportement agressif et physique, elle doit reconnaître sa nature et l'utiliser. Si elle échoue, elle satisfera son désir par le crime et la violence (ou au mieux, la boxe). Si elle réussit, elle utilisera les mêmes mains pour guérir les autres ou préparer de la viande cachère, rendant un service admirable et respectable à la société.

(Les Sages soulignent également qu'Esaü et David étaient tous deux de couleur rouge, ce qui signifie que Esaü tuait lors des guerres et des conquêtes alors que David tuait à juste titre et au final, ses guerres étaient des actes de paix, au service de D-ieu (voir *Béréchith Rabba 63*.)

[à suivre](#)

A la mémoire de Chaba bath Bellara BENSIMON (10 Tévéth)

& Charles Chaloum ben Nissim BENSIMON (17 Tévéth)

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel: 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 01.74.50.68.88

E-mail: deborah-guitel@sfr.fr Site: www.deborah-guitel.com

Vous pouvez **dédier** une de nos lettres à la **mémoire** ou à l'**attention** ou en l' d'un de vos proches

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas jeter, mais déposer dans une **Gueniza**